

**LISTE DES DELIBERATIONS
CONSEIL ADMINISTRATION
DU CCAS DE MUR DE SOLOGNE
SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 septembre à 18h30, les membres du CCAS de Mur-de-Sologne, dûment convoqués individuellement et par écrit le 6 septembre 2024, se sont réunis en session ordinaire, à la salle de l'Aire de Loisirs, sous la présidence de Monsieur Yves VILLANUEVA, Président du CCAS de la Commune.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Étaient présents : M. Yves VILLANUEVA, Mme Vanessa CHAUVEAU, M. Jean-Luc COUTAN, Mme Marie-Astrid FROMET, M. Pierre-Yves BAGARRE, Mme Sylvie CESSAC, Mme Odile VALVASON, Mme Aline LUSSAN, Mme Françoise DAVID, Mme Marie-Christine CHAMP, Mme Jeannine JEANBLANC, Mme Florence BLIN,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absent ayant donné procuration :

Mme Françoise BLOCH donne procuration à Mme Françoise DAVID

Étaient excusés :

M. Teddy LELONG, M. Jérôme FERRE, M. Philippe GUITTIER, M. Thierry MASSONNEAU.

Secrétaire de Séance : Mme Sylvie CESSAC

Délibération n° 6-2024 : Déplacement de la salle du conseil d'administration du CCAS.

Approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 7-2024 : Dématérialisation des actes du CCAS – Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 8-2024 : Adoption du règlement intérieur du CCAS.

Approuvé à la majorité (pour : 11 présents et 1 procuration – contre : 1 présent).

La secrétaire de séance,
Mme Sylvie CESSAC



La Vice-Présidente,
Mme Vanessa CHAUVEAU

